

## CANADA

# Débats du Sénat

## COMPTE RENDU OFFICIEL

### SENAT.

Séance du jeudi, 26 février 1920.

Présidence de l'honorable JOSEPH BOLDUC.

Le Sénat se réunit, aujourd'hui, à 2 heures et 30 minutes de relevée dans la salle de la Chambre des communes de la nouvelle bâtisse parlementaire.

### PRESENTATION DE NOUVEAUX SENATEURS.

Les nouveaux sénateurs suivants sont successivement présentés et prennent leurs sièges :

L'honorable Thomas Chapais, L.L.D., de la cité de Québec — (présenté par sir James Lougheed et l'honorable M. Blondin).

L'honorable Lorne Campbell Webster, de la cité de Québec — (présenté par sir James Lougheed et l'honorable M. Blondin).

### OUVERTURE DE LA SESSION.

Son Honneur le Président du Sénat annonce qu'il a reçu un message du secrétaire du Gouverneur général l'informant que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la Chambre du Sénat, le 26 février, à 3 heures de relevée, pour ouvrir la session du Parlement Fédéral.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

### DISCOURS DU TRONE.

A 3 heures de relevée Son Excellence le Gouverneur général entre dans la salle du Sénat et prend son siège sur le trône.

Son Honneur le Président ordonne au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des communes pour informer cette Chambre que c'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général que

les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle dans la salle du Sénat.

Les Communes étant venues,

Il plaît ensuite à Son Excellence d'ouvrir la quatrième session du treizième Parlement fédéral par le discours suivant :

*Honorables Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des communes :*

Je suis heureux de voir, et je vous en félicite, qu'après une absence forcée de quatre années, il vous est possible de vous réunir dans la nouvelle enceinte législative reposant dans une sécurité rassurante sur les vieilles fondations, et entourée du décors pittoresque et historique de la colline du Parlement. Bien qu'il ne soit pas encore terminé, ses belles proportions, ses pièces vastes et commodes, la beauté de ses grandes lignes, la délicatesse de son fini, et sa situation sans pareille, donnent à cet édifice un aspect frappant et imposant, digne du peuple à l'existence nationale duquel il va être consacré à l'avenir.

Depuis la dernière session du Parlement, il s'est produit des événements importants qui nous ont rapprochés d'une façon appréciable du rétablissement si désiré de la paix. A la suite de l'échange des ratifications finales, le Traité de paix entre les Nations alliées et l'Allemagne a été appliqué dans toute son ampleur et son effet ; il a rendu possible la formation de la Ligue des nations et la création par celle-ci de différentes commissions et de comités de mandataires autorisés par le Traité, et placés sous sa direction. On sera bien aise de noter que la situation du Canada comme membre de la Ligue a été définitivement fixée.

Le traité de paix avec la Bulgarie a été conclu et sera soumis à votre approbation. Les négociations pour la conclusion de traités de paix avec la Hongrie et la Turquie sont maintenant bien avancées et, s'ils sont signés à temps, ils seront soumis à votre approbation durant la présente session du Parlement.

La première réunion de la Conférence internationale du travail, conformément aux dispositifs du Traité de Paix, a eu lieu à Washington, aux mois d'octobre et de novembre derniers, et fut suivie par des représentants de mon Gouvernement et par les sociétés de patrons et d'employés canadiens. On sera heureux d'apprendre que le Canada a été choisi comme un des douze gouvernements dont les pays ont des titres à être représentés dans le corps dirigeant du Bureau du Travail International.